



UNSA-Infos - Numéro 518 - 1<sup>er</sup> juin 2010

<http://www.unsa.org/>

## Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin

### Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Les organisations syndicales CFDT, CFTC <sup>(\*)</sup>, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- la situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

**Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.**

Le 31 mai 2010

<sup>(\*)</sup> La CFTC réserve sa réponse

## **Chômage, le bout du tunnel est encore loin**

Le mois d'avril connaît à nouveau une hausse du chômage.

Plus de 4,5 millions de demandeurs d'emploi (compris les DOM) sont à la recherche d'un travail. Toutes les catégories de demandeurs d'emploi sont concernées : les jeunes de moins de 25 ans, les femmes, les seniors de plus de 50 ans. Le chômage de longue durée a, lui aussi, progressé puisque l'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi est passée à plus de 13 mois.

Le dispositif négocié, et qui doit se mettre en place pour les chômeurs ayant épuisé leurs droits aux allocations entre le 1er janvier et le 1er juin 2010, risque fort d'être insuffisant pour enrayer la misère des fins de droits.

Pour l'UNSA, il est plus que jamais impératif de relancer la croissance notamment par la consommation et donc de donner davantage de pouvoir d'achat aux salariés et aux fonctionnaires et de revenir sur l'exonération des heures supplémentaires qui pénalise l'emploi.

Communiqué du 31 mai 2010

## **Professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire : tout reste à construire**

Porteuses d'une pétition actuellement signée par plus de 25.000 personnes en faveur de la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire, AVS, les organisations syndicales, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, ont été reçues le mercredi 19 mai par madame Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille et à la Solidarité, en charge de la politique du handicap.

Au cours de cette audience, les organisations syndicales ont été informées des dispositions qui seront mises en place à la rentrée concernant l'avenir des AVS actuellement contractuels de l'Éducation nationale, dont les contrats viennent à échéance en septembre. Un « dispositif transitionnel » prévoit notamment la reprise de 574 AVS par le biais de conventions avec des associations ou les services d'aide à domicile, soit 2,5% des emplois actuellement occupés et 5% des AVS rémunérés par l'Éducation nationale. De plus, ce dispositif laisse dans la précarité, les AVS embauchés sous contrats aidés.

Puisque cette démarche n'intègre qu'une petite partie des revendications des organisations syndicales, tout reste à construire pour que ce dispositif aboutisse à un vrai métier au sein d'une nouvelle filière d'accompagnement qui doit être créée. Sa mise en oeuvre devra faire l'objet d'une évaluation tant au plan national que local, associant toutes les parties concernées dans le cadre d'un comité de suivi.

Dans le cadre de cet échange avec la ministre sur la problématique de la professionnalisation de l'accompagnant du jeune handicapé, les organisations syndicales estiment qu'il est nécessaire de mobiliser, au-delà du seul ministère de l'Éducation nationale, tous les ministères (emploi, culture, jeunesse et sports...) permettant l'accès à l'autonomie du jeune handicapé. Le comité interministériel du handicap est donc concerné directement et se doit d'assumer pleinement son rôle en assurant la transversalité indispensable sur toutes les questions de la politique du handicap.

Les organisations syndicales rappellent leur exigence pour un métier d'accompagnant du jeune handicapé avec un cadre d'emploi pérenne, garantissant les droits des salariés, pour permettre à tous les jeunes en situation de handicap, une participation pleine et entière à la citoyenneté avec une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés.

Les organisations syndicales continueront donc à se mobiliser sur ce dossier ainsi que ceux concernant l'emploi, le maintien dans l'emploi, la formation... Elles s'exprimeront fortement puisque la ministre s'est engagée à entreprendre des concertations régulières avec elles, sur le même rythme que celles prévues avec le comité d'entente.

Communiqué du 20 mai 2010

## **L'UNSA Fonction Publique et la gouvernance des retraites**

L'UNSA Fonction Publique a participé à une réunion multilatérale sur la gouvernance des retraites, comprenant deux volets : le droit à l'information des agents et le pilotage du système des retraites.

On ne peut être évidemment que favorable à une bonne information des agents publics, afin qu'ils puissent déterminer leur départ en retraite dans les meilleures conditions possibles. Il faut toutefois veiller à la qualité des informations et à l'expertise donnée par l'administration. Il n'est pas rare de trouver encore des erreurs sur le nombre de trimestres cotisés par exemple, en particulier pour les « poly-pensionnés ». L'information transmise ne doit pas non plus évoluer vers du conseil personnalisé, ce serait ouvrir la porte à des dérives certaines !

Sur la question de la gouvernance, l'UNSA a rappelé son attachement à une Fonction publique de carrière et précisé clairement son refus d'une Caisse de retraite pour la Fonction Publique d'État, une caisse que l'État serait d'ailleurs incapable aujourd'hui de provisionner (il faudrait trouver 47 milliards d'euros). Nous sommes également opposés à l'attribution d'une personnalité morale au Service des retraites de l'État (SRE), qui n'apporterait rien de plus. En revanche, l'UNSA est prête à étudier le principe d'une information commune et régulière sur les retraites de la Fonction publique, qui pourrait avoir lieu dans le cadre d'une section spécialisée du futur Conseil commun de la Fonction publique constitué prochainement.

Lors de cette réunion, le secrétaire d'État Georges Tron nous a déclaré (sans rire) que rien n'était tranché ni arbitré pour cette réforme des retraites, ce dont évidemment, compte tenu des échos des médias et du calendrier annoncé, nous doutons totalement. La méthode utilisée vis-à-vis des OS et l'absence d'informations claires sur les choix envisagés sont inacceptables, quand on prétend vouloir rénover le dialogue social.

### ***Directions départementales interministérielles : élections CTP le 19 octobre 2010***

La date retenue pour la consultation du personnel de chaque direction départementale interministérielle (DDI) est le mardi 19 octobre 2010. Ce scrutin se fera sur sigle selon les modalités de la loi Perben. Rappelons que les DDI regroupent désormais la majorité des services de l'État dans un département.

### ***L'UNSA reçue par Éric Woerth***

Dans le cadre des concertations engagées par le gouvernement sur la réforme des retraites, l'UNSA sera reçue le mardi 1er juin à 17h30 par Éric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique.

### ***Installation du nouveau Conseil National de la Ville***

Le nouveau Conseil national des Villes a été installé le 25 mai par le Premier ministre, François Fillion pour un mandat de trois ans. Cette installation était attendue depuis un an déjà. Son assemblée constitutive, réunie le même jour a acté son règlement intérieur ainsi que la composition de son bureau autour de deux vices présidents nommés par le Premier Ministre, à savoir madame Nathalie Appéré, 1ère adjointe au maire de Rennes et M. Xavier Lemoine, maire de Montfermeil.

Pour ce nouveau mandat, c'est Jean-Yves Joly, conseiller national qui représente l'UNSA.

Dans un contexte d'inquiétudes, de doutes, de manque de lisibilité de la politique de la ville actuellement menée, dans un contexte de dégradation sociale et économique des quartiers, avec la montée en puissance de la précarisation, de la paupérisation, du communautarisme et du décrochage tant institutionnel qu'éducatif, exprimés par les nouveaux membres de ce conseil mais aussi par des associations d'élus, le chef du gouvernement n'a pas forcément convaincu de la dynamique gouvernementale à porter une nouvelle orientation ambitieuse à la politique de la ville. Il a reporté, maintenant les dispositifs existants en place pour 2010 et 2011, les réformes nécessaires tant attendues.

Pour le chef du gouvernement l'objectif est de « finaliser une réforme cohérente et globale qui concerne à la fois le zonage de la politique de la ville, les modalités de contractualisation, mais aussi la péréquation et la dotation de solidarité urbaine » en vue d'un projet de loi qui sera préparé en 2011.

Pour l'UNSA, le bilan de la politique de la ville reste bien en deçà des espérances affichées notamment par le plan « espoir banlieues » mis en œuvre depuis près de deux ans. La situation des banlieues et des quartiers dits difficiles appelle d'urgence un réexamen du mode d'organisation trop complexe de l'action conduite par l'État et ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

### ***L'UNSA Territoriaux reçue le 27 mai 2010 par le ministre de l'Intérieur***

Au principe énoncé par le ministre de l'Intérieur sur la complémentarité des forces de sécurité, l'UNSA Territoriaux a précisé qu'il fallait au plus tôt en déterminer les champs de compétence et les limites, précisant qu'elle était en plein accord avec l'UNSA Police sur le sujet.

L'UNSA Territoriaux a également rappelé que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux se traduisait pour les policiers municipaux aussi, à intervenir sur les missions dévolues à la police nationale, entraînant inévitablement la question de l'armement de la police municipale.

Pour l'UNSA Territoriaux, les policiers municipaux doivent pouvoir se défendre quand ils effectuent des missions dangereuses. A titre d'exemple, tout policier municipal qui intervient sur des missions de nuit doit pouvoir être armé.

L'UNSA Territoriaux précise que les policiers municipaux attendent d'autres réponses à leurs légitimes revendications : la reconnaissance de la dangerosité et la pénibilité de leurs missions. Cette reconnaissance ne doit pas être que virtuelle mais se traduire par une reconnaissance financière.

Pour l'UNSA Territoriaux, légiférer pour armer systématiquement toutes les polices municipales de France reviendrait à tronquer d'avance un débat qui doit avoir lieu sur les missions réciproques des forces de sécurité. La tentation pourrait être grande alors de confier la sécurité des citoyens aux seules collectivités territoriales. Cela équivaldrait à introduire un principe discriminatoire entre les communes qui ont les moyens de se doter d'une police municipale nombreuse, équipée, formée et les autres.

Avant de prendre une telle décision, on doit pouvoir en mesurer les enjeux, les conséquences sur le long terme et introduire le débat démocratique sur le transfert de compétences aux collectivités territoriales.

### **Priorité à la crise de l'emploi**

La commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a tenu sa session plénière les 25-26 juin 2010 tandis que les ministres de l'économie des pays membres de l'OCDE se réunissaient en sommet. Cette rencontre était d'autant plus attendue qu'elle se tient juste avant un sommet élargi (« G20 ») qui doit préciser les mesures concrètes de régulation indispensables pour assurer notamment la stabilité financière dans le monde.

Le TUAC a transmis une déclaration exprimant les inquiétudes et les revendications des syndicats face à la crise de l'emploi qui est bien présente. Néanmoins, le TUAC se félicite des engagements pris par les ministres de créer des « emplois plus nombreux et de meilleure qualité », d'entreprendre la réduction des inégalités, de soutenir le développement des compétences, en particulier en ce qui concerne le passage à l'économie à faible intensité de carbone et enfin d'encourager l'expansion des services « de la santé et des services sociaux ».

Ceci étant, la lutte contre l'endettement public européen conduit déjà de nombreux pays à abandonner les politiques de relance qui auront des conséquences graves sur l'emploi.

### **Risques psychosociaux, services et dialogue social**

L'UNSA a participé le 27 mai dernier au séminaire international clôturant le projet intitulé « Risques psychosociaux, services et dialogue social » mis en place par l'organisation ASTREES et cofinancé par la Commission européenne.

Lors de la conduite du projet, le syndicat UFAP UNSA avait également participé aux travaux et fait part de son expérience en matière de mal-être au travail au sein de l'administration pénitentiaire, ainsi que des solutions proposées pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur.

Cette rencontre finale a permis à des représentants d'organisations syndicales venues de France, Hongrie, Italie, Belgique et du Royaume Uni de mettre en commun leurs réflexions sur le rôle des organisations syndicales face au stress au travail et aux risques psychosociaux et sur les lieux et niveaux de dialogue social sur ce même thème.

#### **Expression directe**

**Émission de 5 minutes le dimanche 6 juin 2010 vers 11h30 sur France 3**

**Thème : Garantir les retraites, c'est traiter des vrais problèmes.**